

Révision de l'encadrement en matière d'hébergement touristique commercial - quartier de Val-Bélair

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement aux zones 66327Cb et 66331Cb, R.C.A.6V.Q. 357

Déposé au conseil d'arrondissement de La Haute-Saint-Charles

17 février 2025

Dans le cadre de la Politique de participation publique, un rapport complet des activités de la démarche de participation publique est produit.

Dans ce document, les informations suivantes sont regroupées :

- Les étapes de la démarche de participation publique;
- Les principaux commentaires émis et les recommandations formulées dans le cadre des activités de participation active et des mesures de consultation ainsi que ceux formulés par le conseil de quartier, le cas échéant;
- Les commentaires et recommandations qui ont induit les principales modifications apportées à l'acte soumis pour adoption au conseil, le cas échéant.

Projet

Secteur concerné

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles, quartier de Val-Bélair

Description du projet

La Ville souhaite réviser l'encadrement concernant l'hébergement touristique commercial sur son territoire. Ainsi, depuis l'automne 2024, de nouvelles mesures entrent progressivement en vigueur.

Cet exercice est guidé, entre autres, par la volonté d'orienter le développement de l'offre d'hébergement touristique tout en maintenant l'équilibre du marché actuel de même que l'attrait grandissant envers la région.

Principales modifications réglementaires

- À la grille de la zone **66327Cb** : Retirer le groupe d'usages C10 *Établissement d'hébergement touristique général*;
- Aux grilles des zones **66331Cb** et **66309Cb** : Retirer le groupe d'usages C10 *Établissement d'hébergement touristique général* et le groupe d'usages C12 *Auberge de jeunesse*.

Ces ajustements à la réglementation figurent au Plan de mise en œuvre accélérée de la Vision de l'habitation de la Ville de Québec.

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec :

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=774>

Démarche de participation publique

Étapes

- Consultation publique sur le projet de modifications réglementaires – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et demande d'opinion au conseil de quartier de Val-Bélair : le mercredi 15 janvier 2025, à 19 h 30, au Centre culturel George-Dor;
- Consultation écrite : du 16 au 22 janvier 2025.

Rapports des différentes étapes (voir les documents à l'annexe I)

- Rapport de la consultation publique sur le projet de modifications réglementaires et demande d'opinion au conseil de quartier;
- Rapport de la consultation écrite (7 jours).

Rétroaction

À la suite des consultations réalisées et compte tenu de l'avis favorable du conseil de quartier, il est recommandé de poursuivre le processus d'adoption des règlements tels que proposés.